

Décision

Générale

colonial

Décision n° 166 MILICE INDIGENE ET MILITAI – RES DETACHES HORS CADRES

n° 166

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 30/03/1943

Date de publication
23 février 1943

Date du numéro
30 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le Sergent d'Infanterie Coloniale BOYERE est placé dans la position Hors Cadres à compter du 1er Mars 1943. Ce sous-officier sera détaché au Cabinet Militaire comme sous-officier dactylographe.